COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SNUipp-FSU

128 Bd Auguste Blanqui
75013 PARIS
Tél. 01 44 08 69 30
Fax : 01 44 08 69 40

Écoles : une politique d'expédients ?

Le rectorat de Poitiers vient de décider dans le département des Deux-Sèvres, de faire appel à des vacataires pour pallier le manque d'enseignants dans les écoles élémentaires et maternelles.
Ce recours est inadmissible. En effet, le nombre d'enseignants est fixé par le budget voté par l'Assemblée Nationale. Si l'Académie de Poitiers manque d'enseignants, le recteur d'Académie peut recruter des enseignants titulaires venant d'autres départements par ineat, ou des candidats inscrits sur la liste complémentaire au concours de recrutement des professeurs des écoles. Ceux-ci se sont préparés au concours et bénéficieront d'une formation professionnelle d'un an en 2009/2010 à l'IUFM.
En réactivant un dispositif dont le principe a été abandonné à la fin des années 70, le rectorat préfère faire l'économie d'une année de formation professionnelle et diminuer la qualité de l'enseignement pour des raisons budgétaires.
L'intérêt des élèves nécessite des enseignants en nombre suffisant et bénéficiant d'une formation pédagogique de qualité.
De plus, les recrutements pour de courtes durées vont à l'encontre de la stabilité des équipes pédagogiques et risquent de mettre des jeunes dans des situations difficiles. Les vacataires ainsi recrutés n'ont effet aucune garantie d'emploi et ne bénéficient d'aucune formation professionnelle.
Le SNUipp dénonce vivement le recours à ce type d'emploi précaire : il demande au recteur d'effectuer les recrutements sur liste complémentaire ou de faire appel à des enseignants titulaires par ineat. Il intervient en ce sens auprès du ministère.

Paris, le 17 février 2009